

# NOTE D'INFORMATION DECEMBRE 2007

## AGENDA DE DECEMBRE

- 15/12/2007** - Assujettis à la Taxe Professionnelle : date limite de paiement de la taxe.  
- Acompte de Taxe Professionnelle si chiffre d'affaires supérieur à 7.600.000 €.
- 31/12/2007** - Date limite pour le dépôt de réclamations relatives aux impôts directs locaux mis en recouvrement en 2006 et autres impôts, droits et taxes payés ou recouvrés en 2006.
- Assujettis à la Taxe Professionnelle : en cas de création d'établissement ou de transfert, établissement de la déclaration provisoire estimative 1003P.

**Pouvez-vous adresser au Cabinet une copie de votre dernier avis de Taxe Professionnelle ainsi que l'avis de 2006 afin que nous puissions effectuer nos contrôles ?**

- Entreprises occupant au moins 20 salariés : Investissement dans la construction de logements de 0,45% des salaires versés en 2006.

**Inventaire physique** : Pour les clôtures au 31 décembre, inventaire physique de tous les stocks et travaux en cours. Si vous le souhaitez, un modèle de procédure d'inventaire est disponible au Cabinet.

## RAPPELS

### **CADEAUX D'AFFAIRES**

**T. V. A.** : L'administration admet la déductibilité de la TVA sur les cadeaux lorsque la valeur unitaire des objets **ne dépasse pas 60 € TTC par année et par destinataire**.

**IMPOT SUR LES BENEFICES** : les cadeaux d'affaires constituent une charge déductible des bénéfices imposables s'ils sont effectués dans **l'intérêt direct de l'entreprise**. Ils doivent être inscrits sur le relevé détaillé de frais généraux si leur montant global excède 3.000 Euros pour chaque exercice.

### **DEDUCTION DE T.V.A. SUR CHARGES : PENSER A :**

**T.V.A. sur frais de restaurant** : Dépenses engagées pour les besoins de l'activité professionnelle (nom des personnes invitées ainsi que le nom de votre entreprise devant figurer sur la note) T.V.A. apparaissant sur la note.

**T.V.A. sur les péages** : Dépenses engagées pour les besoins de l'activité professionnelle (nom du client à l'origine du déplacement apparaissant sur le ticket ainsi que le numéro d'immatriculation du véhicule).

**T.V.A. sur le Gazoil** : Dépenses engagées pour les besoins de l'activité professionnelle (n° d'immatriculation du véhicule sur la note de frais). 100 % sont déductibles pour les véhicules utilitaires et 80 % pour les autres véhicules.

## FIN D'ANNEE : CADEAUX D'AFFAIRES ET PRIMES DEDUCTIBLES

### **Les gains de concours :**

Ex. : le concours entre les commerciaux ou entre les distributeurs : 1<sup>er</sup> prix : un voyage à RIO pour 2 personnes exonéré des charges sociales et de l'impôt sur le revenu (voir 3 Suisses entreprises)

### **Les chèques cadeaux et bons d'achats :**

1/ exonérés de charges sociales à hauteur de 5 % du plafond de la sécurité sociale = 134 € par an et par salarié. Cependant, pour Noël sur un salarié qui a trois enfants de – 17 ans pourra percevoir 134 € x 4 = 536 €.

Attention ! Si ces chèques cadeaux sont attribués à l'ensemble du personnel pour des montants uniformes l'Administration considère qu'il s'agit d'un complément de rémunération soumis aux cotisations sociales.

2/ Déductibilité de la TVA grevant la facture d'acquisition de ces bons d'achats (CE 6/10/2004 n°250715). Les chèques livres, chèques culture, chèques disques sont également exonérés de cotisations, sans aucune contrainte.

## **LOI DE FINANCE POUR 2008**

- **Plus-value sur cession de valeurs mobilières** : le taux de 16 % passerait à 18 % + C.S.G. – C.R.D.S. 11 % = 29 %
- **Taxe annuelle de 3 % sur les immeubles : Arrêt du 11/10/2007** : la cour de justice européenne juge contraire au principe de libre circulation des capitaux, le dispositif prévu par les articles 990D et suivants du CGI qui subordonne l'exonération de la taxe de 3 % à des conditions et obligations différentes selon que les personnes morales ont leur siège de direction en France ou dans un état membre.

### **AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008 : MAJORATION CARTE GRISE (Plus on pollue, plus on paie)**

CO2 émis/km	Classe	
Plus de 250 g	G	+ 2.600 €
De 201 à 250 g	F	+ 1600 €
De 166 à 200 g	E-	+ 750 €
De 161 à 165 g	E+	+ 200 €
De 131 à 160 g	C- D	0 €
De 121 à 130 g	C+	- 200 €
De 101 à 120 g	B	- 700 €
De 60 à 100 g	A	- 1.000 €
Moins de 60 g	A+	- 5.000 €